



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le



ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

18. CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DES VOIES CYCLABLES DES ITINÉRAIRES D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES SUR LA COMMUNE DES HERBIERS – Rapporteur : Luc SOULARD

En date du 1^{er} décembre 2020, la Communauté de communes a approuvé son schéma directeur des modes actifs définissant les itinéraires cyclables d'intérêt communautaire permettant d'offrir un réseau structurant de liaisons cyclables sur le territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce réseau structurant d'itinéraires cyclables intercommunaux, la Communauté de communes s'engage à offrir un bon niveau de service et d'entretien sur l'ensemble du périmètre des aménagements qu'il recouvre ; tant sur les sections d'itinéraires dont elle a la gestion que sur les sections qui relèvent du domaine d'un autre gestionnaire. De même, l'objectif est d'assurer la qualité du réseau cyclable sur le long terme.

Par ailleurs, il est précisé qu'au regard des différentes hypothèses de domanialité des emprises constituant ce réseau d'itinéraires cyclables structurant (assiette départementale, intercommunale ou communale), certaines sections d'itinéraires peuvent constituer une superposition d'affectations des domaines publics en présence, au sens de l'article L 2123-7 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Ainsi, en lien avec la Commune des Herbiers, la Communauté de communes a défini la répartition de la gestion des itinéraires cyclables intercommunaux et leurs modalités d'entretien selon le type de voie.

Cette répartition est détaillée dans la Convention annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers validé en Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu le projet de convention relative à l'entretien des itinéraires cyclables d'intérêts communautaires sur la Commune des Herbiers, ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 24 juin 2026

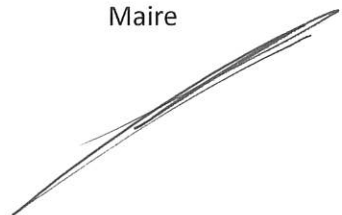
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention de répartition de l'entretien pour l'itinéraire cyclable d'intérêt communautaire sur la Commune des Herbiers,
- autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUIL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUIL. 2026
Notifié le :